

Le 02 septembre 2024

Convocation du conseil municipal
le 9 septembre 2024 à 18h30
dans la salle du conseil – Mairie de Maslives

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2024

Délibérations

- 2024 – 30- Décision budgétaire modificative N° 3
- 2024 – 31- Décision budgétaire modificative N°4 et admission en non-valeur
- 2024 – 32- Décision budgétaire modificative N°5
- 2024 – 33- Travaux de voirie -Changement de dénomination sociale du prestataire
- 2024 – 34- Convention en vue de la télétransmission des actes budgétaires
- 2024 – 35- Signature d'une convention d'organisation temporaire de maîtrise d'ouvrage à la CCGC
- 2024 – 36- Adhésion de la commune de Muides-sur-Loire à la CCGC
- 2024 – 37- Avis sur le projet de pacte de gouvernance de la CCGC
- 2024 – 38- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées relatif au transfert de la piscine de Bracieux
- 2024 – 39- Approbation des nouvelles attributions de compensation par la CCGC
- 2024–40- Adoption d'un Pacte Fiscal et Financier entre la commune de Maslives et la CCGC
- 2024 – 41- Dénomination de lieux publics

Questions diverses

- Décisions du maire
- Compte rendu des commissions et réunions syndicales
- Vie de village- Projet de candidature à Festillésime 2025
- Informations diverses



Le Maire,
Christine Mongella

M. _____, empêché(e),

n'assistera pas à la séance du conseil du 9 septembre 2024 et donne procuration

à M. _____ pour l'y représenter.

Date et signature